

### Les Pays-Bas régularisent 15.000 sans papiers

**BRUXELLES (MAP) - Les autorités néerlandaises ont donné mercredi leur aval pour la régularisation de 15.000 sans papiers dans le cadre d'une loi d'"amnistie" votée récemment par le parlement.**

Près de 1.500 demandes ont été rejetées, ne répondant pas aux exigences, notamment celles de personnes au passé criminel ou ayant fait de fausses déclarations d'identité.

Le 12 juin dernier, le parlement néerlandais avait donné son feu vert à la régularisation de quelque 30.000 immigrés illégaux, une mesure qui a été qualifiée d'emblématique pour le gouvernement issu des législatives de novembre 2006 et qui comprend pour la première fois dans l'histoire des Pays Bas deux ministres issus de l'immigration, le Marocain Ahmed Boutaleb, chargé des Affaires sociales, et la Turque Nabahat Al Bayrak, chargée de l'immigration.

Cette "amnistie générale", comme la surnomment les Néerlandais, prévoit que tout demandeur d'asile débouté arrivé avant 2001 aux Pays-Bas et dont l'expulsion n'a pas eu lieu obtienne un titre de séjour, ainsi que sa famille si elle l'a rejoint avant le 13 décembre 2006.

Publié le: 26/09/2007 à 08:12:22 GMT

Source : MAP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/pays-bas-a100650.html>